

Vous souhaitez réduire votre impact sur l'environnement et vous faire accompagner dans votre démarche, que ce soit pour l'obtention d'une certification, la mise en place d'un système de management ou pour une aide à la décision sur un domaine particulier :

- AFIRM vous accompagne dans l'étude ;
- L'ADEME vous aide au financement de l'étude.

La Citation à méditer :

« Une suite de petites volontés fait un gros résultat. » *Charles Baudelaire*

Qui est concerné ?

- ☞ Toutes les entreprises (petites, moyennes et grandes) telles que les installations industrielles, les entreprises du secteur des transports, les professionnels du déchet, les agriculteurs, etc ...
- ☞ Les collectivités.

Les études

L'air :

- ☞ Etat des lieux afin d'identifier les enjeux des émissions aériennes (émissions de COV par exemple) ;
- ☞ Analyse approfondie sur les rejets et la réglementation et étude critique et comparatives des différentes solutions techniques ;
- ☞ Etude approfondie et chiffrage d'une solution technique.

Les déchets :

- ☞ Etat des lieux afin d'identifier les enjeux et les interventions simples à mettre en place;
- ☞ Analyse approfondie de la production de déchets, la gestion et étude critique et comparatives des différentes solutions techniques
- ☞ Accompagnement à la certification (qualité, management environnemental) dans les PME du secteur des activités du déchet.
- ☞ Etude approfondie et chiffrage d'une solution technique pour la prévention ou la valorisation des déchets.

Les changements climatiques :

- ☞ Diagnostic des Emissions de gaz à effet de serre (Bilan des émissions de gaz à effet de serre anciennement dénommé Bilan Carbone)



RAPPEL : Cette étude est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants



Management environnemental :

- ☞ Appréciation de la situation environnementale du site industriel. Identifier et hiérarchiser les axes d'amélioration.
- ☞ Accompagnement à la réalisation d'un état des lieux et/ou à la mise en place d'un Système de Management Environnemental et à la certification ISO 14 001.

Les aides

Les aides sont déterminées en fonction de la taille de l'entreprise et peuvent varier en fonction des domaines d'intervention :

- ☞ L'aide attribuée pour un accompagnement dans le domaine du management environnemental n'est applicable que pour les PME ET PMI.
- ☞ Pour les autres domaines cités, les aides sont les suivantes :
 - 70%** pour les petites entreprises
 - 60 %** pour les moyennes entreprises
 - 50%** pour les grandes entreprises.

AFIRM vous accompagne...

- dans la réalisation de toutes vos études ou aides à la décision concernant les impacts environnementaux,
- à la mise en place d'un système de management et à la certification ISO 14001.

Contactez AFIRM !

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES
 SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z
contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE - 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n° 451 327 829 00029
J 04 94 24 44 52	J 04 71 61 02 03